

4 CLEFS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500,00 EUR
Siège social : 38 Avenue Docteur Alexander Fleming 13500 Martigues
RCS AIX-EN-PROVENCE 104 176 490

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

LE 22 mai 2026

Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée 4 CLEFS, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.500,00 EUR dont le siège est fixé à MARTIGUES (13500), 38 avenue Dr Alexander Fleming, identifiée au SIREN sous le numéro 104 176 490 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par **Madame Magali OLLIVIER et Monsieur Stéphane TESSIER**, co-gérants associés uniques de la société.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence de l'associé unique :

- Monsieur Stéphane TESSIER titulaire de 748 parts sociales sur les 1500 parts sociales composant le capital social.
- Mademoiselle Magali OLLIVIER titulaire de 748 parts sociales sur les 1500 parts sociales composant le capital social.
- Madame Cindy TESSIER titulaire de 1 part sociale sur les 1500 parts sociales composant le capital social.
- Monsieur Jimmy VILLARET titulaire de 1 part sociale sur les 1500 parts sociales composant le capital social.
- Madame Lorena TESSIER titulaire de 1 part sociale sur les 1500 parts sociales composant le capital social.
- Monsieur Jarod TESSIER titulaire de 1 part sociale sur les 1500 parts sociales composant le capital social.

Par suite, le quorum est atteint.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication prévues par les dispositions de la loi, des règlements, des accords entre associés et des statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions
2. Donner quitus à la gérance de sa gestion des exercices écoulés
3. Approuver la transformation de la société en société civile immobilière
4. Adoption des nouveaux statuts de société civile immobilière
5. Pouvoirs

Le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

CT L.T.
98 VS
No TS

Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication prévues par les dispositions de la loi, des règlements, des accords entre associés et des statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions

La résolution est mise au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus est donné à la gérance pour sa gestion des exercices écoulés.

La résolution est mise au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu de la volonté des associés d'exercer une activité location soumise à l'impôt sur les sociétés au sein de la société, cette dernière décide d'approuver la transformation de la société en société civile immobilière, avec effet immédiat.

La société relèvera du régime fiscal de l'impôt sur les sociétés,

La résolution est mise au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Compte tenu de la transformation de la société à responsabilité limitée en société civile immobilière, les associés décident d'adopter les nouveaux statuts de société civile immobilière.

Etant précisé :

- Que lesdits statuts ont été paraphés et signés par l'ensemble des associés.
- Que lesdits statuts demeurent annexés au procès-verbal d'assemblée générale dont ils font partie intégrante.

Pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant et à tout cleric et employé de l'office notarial sis à AIX-EN-PROVENCE (Bouches du Rhône), 11 Place d'Albertas, à l'effet de procéder aux formalités consécutives notamment auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE, et à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

La résolution est mise au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CT² LT
LS TS
no VS

FISCALITE

Droits d'enregistrement

La transformation de la société est enregistrée au droit fixe de 125 €.

Plus-values immobilières

Les associés déclarent que la société civile immobilière sera soumise à l'impôt sur les sociétés comme exerçant une activité de loueur en meublé non professionnel.

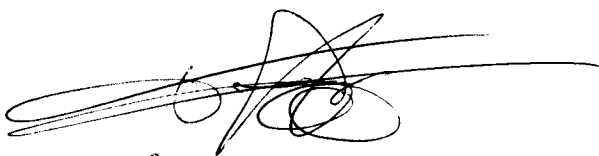
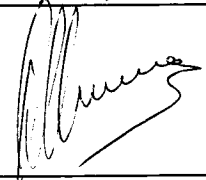
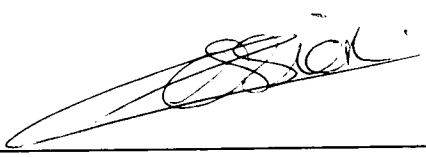
La transformation de société entraînera un changement de régime fiscal, cependant la société ne détenant aucun patrimoine, la transformation ne constitue pas un fait générateur de plus-values.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et l'ensemble des associés.

L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Monsieur Stéphane TESSIER	
Madame Magali OLLIVIER	
Madame Cindy TESSIER	
Monsieur Jimmy VILLARET	
Madame Lorena TESSIER	
Monsieur Jarod TESSIER	

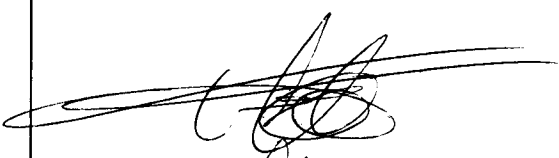
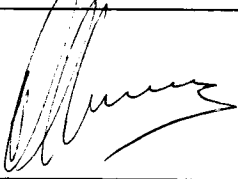
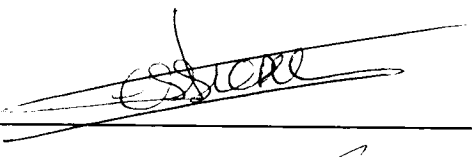
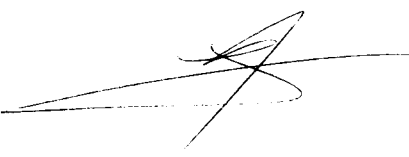
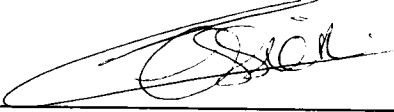
4 CLEFS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500,00 EUR
Siège social : 38 Avenue Docteur Alexander Fleming 13500 Martigues
RCS AIX-EN-PROVENCE 104 176 490

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 22 mai 2026

A signé l'associé unique, savoir :

Monsieur Stéphane TESSIER	
Madame Magali OLLIVIER	
Madame Cindy TESSIER	
Monsieur Jimmy VILLARET	
Madame Lorena TESSIER	
Monsieur Jarod TESSIER	